

CFDT – Lettre d'informations

Mars 2023

*** CE QU'IL FAUT RETENIR ***

- **Astreintes** : Soyez vigilant et veillez à ce que toutes vos interventions soient déclarées dans DISPE
- **Accord Handicap** : Un nouveau référent
- **Elections Professionnelles** : 1^{er} tour du 24 mai au 1er juin, 2^e tour du 15 juin au 22 juin.



Astreintes – Tout doit être déclaré !!

La direction fournit aux élus un récapitulatif des astreintes, issu des saisies mensuelles dans DISPE. Les élus ont constaté que toutes les astreintes ne sont pas dans DISPE, soit par oubli ou plus grave par négligence managériale.

Même s'il est possible d'effectuer des saisies en rattrapage, rien ne garantit de manière effective que les salariés seront bien payés de leurs interventions.

Le travail dissimulé étant interdit, il convient à chaque manager de se conformer aux règles en vigueur et de saisir l'intégralité des interventions dans DISPE. Si vous avez été confrontés à ce genre de situation, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus **CFDT**.

Lettres Recommandées Electroniques – Où est la confidentialité ?

La direction a exposé la mécanique de traitement des LRE. Si vous recevez une lettre sous ce format, elle sera ouverte par un service dédié qui accusera réception et vous la transfèrera par la suite la lettre au salarié.

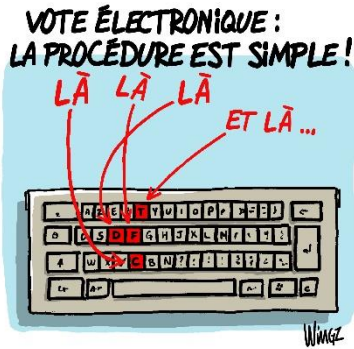
Même s'il n'y a pas violation de la correspondance sans la mention explicite « Personnel » ou « Privé », pour les élus **CFDT**, ce mode de fonctionnement ne garantit pas aux salariés un quelconque respect des informations confidentielles. Si par exemple, la mutuelle échange avec vous sous cette forme, rien n'assurera la confidentialité de vos informations de santé.

Accord Handicap – Un nouveau référent

L'accord sur Handicap a été signé par la **CFDT**, et ce même si nous trouvons que la direction Euro-Information manque d'ambition par rapport au groupe. Un second référent Handicap a été élu en la personne de **Marie-Paule PETIT**.

N'hésitez pas à la contacter pour toute question à ce sujet.





La campagne électorale pour les élections professionnelles a démarré. Dans les prochaines semaines, les élus CFDT viendront à votre rencontre pour échanger. N'hésitez pas à les solliciter lors de leurs visites.

Ces élections sont importantes car ce sont vos droits qui sont défendus par vos élus. Quel que soit le sujet, si vous avez besoin de précisions, la **CFDT** peut vous répondre. N'hésitez pas également à nous joindre à l'adresse cfdt.eidp@gmail.com.



La **CFDT** se bat chaque jour pour améliorer votre quotidien !

Vos élus et représentants au CSE EI-EID-EIP

Jean-Yves CROS - Florise BARBARIN - Jérôme LE DÉAUT - Françoise MARZELLIÈRE
Dinh Khôi NGUYEN - Pascaline VEREILLE - Éric BAUDUIN - Agnès SCHWAEDERLÉ
Thierry HUBLET - Aline LEPLAT - Tan Trieu HO - Mondher SOLTANI

Éric ÉTALON - Mickaël LE ROUVILLOIS - Carlos CARVALHO - Isabelle DEBERGH - Philippe LECLERCQ
Hervé ROCHOTTE - Jean-Louis MALYCHA - Benoit MALOT - Marie-Paule PETIT